

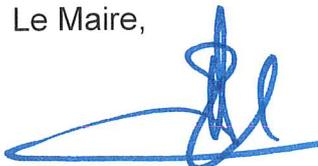
**Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 décembre 2023**

Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Délibération n° 2023-78**  
Budget communal : décision modificative n°1 – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-79**  
Budget communal : admission en non-valeur – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-80**  
Budget communal : autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-81**  
Budget centre de santé : autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-82**  
Tarifs municipaux 2024 – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-83**  
Signature d’un avenant au contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées Méditerranée – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-84**  
Projet d’extension du cimetière le Montagna – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-85**  
Signature des marchés de travaux pour l’aménagement du Cœur de Ville d’AUREILHAN – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-86**  
Signature d’une convention d’accompagnement à l’évaluation des risques professionnels avec le CDG 65 – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-87**  
Signature de l’avenant n° 3 à la convention de co-maîtrise d’ouvrage entre la Communauté d’Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Commune d’Aureilhan pour les travaux de rénovation de l’ECLA – approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n° 2023-88**  
Signature d’un avenant au marché de travaux de réfection de voirie programme 2023 – approuvée à l’unanimité.

- **Délibération n° 2023-89**  
Signature d'un avenant n°3 à la convention cadre 2018-2020 « Culture et Politique de la Ville dans les Hautes-Pyrénées – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2023-90**  
Signature d'un avenant n°2 à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'AUREILHAN et la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Occitanie – approuvée à l'unanimité (Madame JOANDET ne prend pas part au vote).
- **Délibération n° 2023-91**  
Rythmes scolaires : renouvellement de l'organisation du temps scolaire – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2023-92**  
Syndicat Départemental d'Energie : enfouissement partiel du réseau BT de l'avenue du Bois et de la rue de la République – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2023-93**  
Syndicat Départemental d'Energie : enfouissement partiel du réseau de télécommunications de l'avenue du Bois – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2023-94**  
Syndicat Départemental d'Energie : éclairage public avenue du Bois et Place de l'église – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2023-95**  
Versement d'une aide financière de 500 € pour les sinistrés de la dépression Elisa – approuvée à l'unanimité.

Fait à AUREILHAN le 19 décembre 2023  
Le Maire,

  
Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,

  
Isabelle CHEDEVILLE.